

## Stations de vigilance de le MANS-YSSOIR et le MANS-PONTLIEUE : 2,00 m et 1,00 m

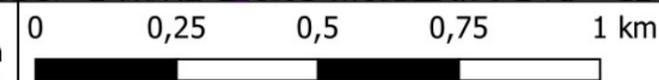


## Légende

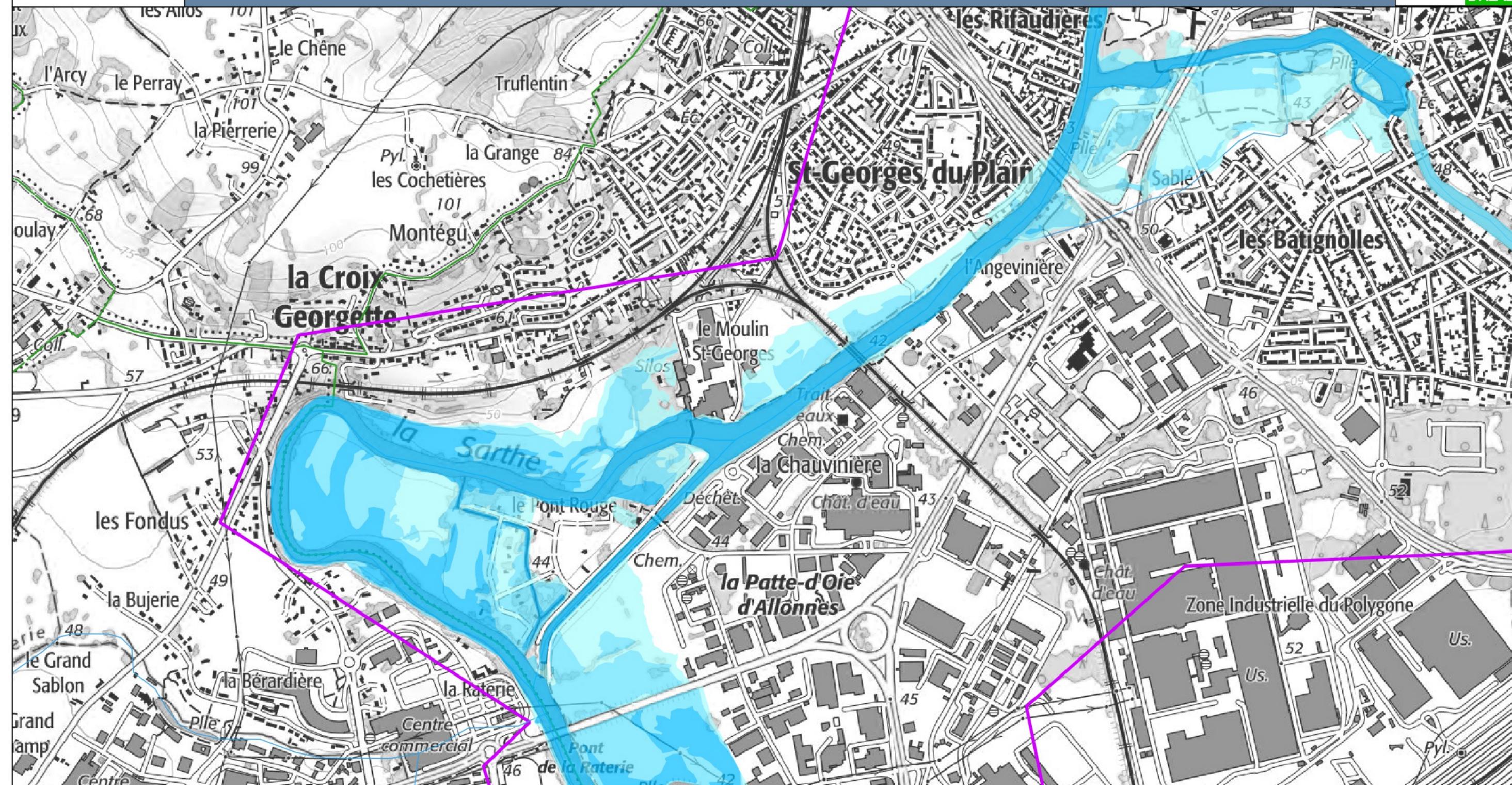
Classes de hauteurs d'eau	— rivières
0 à 0,50 m	 Zone protégée par une digue
0,50 à 1 m	 Zone d'étude
supérieur à 1 m	 Limites communales
 Station	
 Endiguement	

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 2,00m à la station du Mans Yssoir et 1,00m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022  
 Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond




## Stations de vigilance de le MANS-YSSOIR et le MANS-PONTLIEUE : 2,00 m et 1,00 m

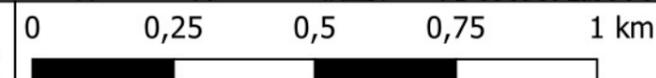


## Légende

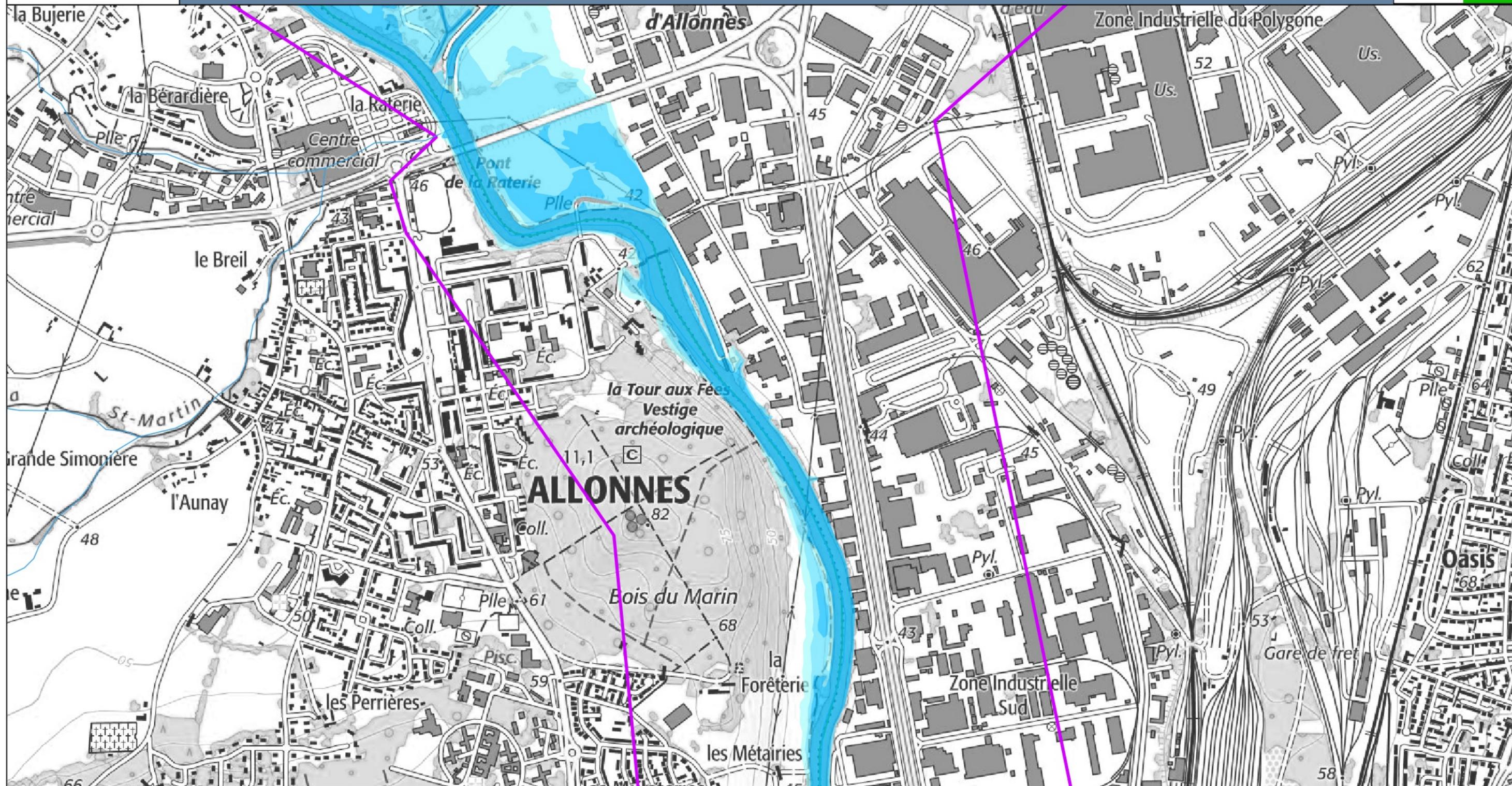
Classes de hauteurs d'eau	— rivières
0 à 0,50 m	▨ Zone protégée par une digue
0,50 à 1 m	▭ Zone d'étude
supérieur à 1 m	▭ Limites communales
○ Station	
— Endiguement	

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 2,00m à la station du Mans Yssoir et 1,00m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.




Stations de vigilance de le MANS-YSSOIR et le MANS-PONTLIEUE : 2,00 m et 1,00 m



**Légende**

Classes de hauteurs d'eau	— rivières
0 à 0,50 m	▨ Zone protégée par une digue
0,50 à 1 m	▭ Zone d'étude
supérieur à 1 m	▭ Limites communales
○ Station	
— Endiguement	

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 2,00m à la station du Mans Yssoir et 1,00m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

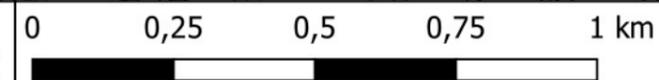


**Légende**

Classes de hauteurs d'eau	— rivières
0 à 0,50 m	▨ Zone protégée par une digue
0,50 à 1 m	▭ Zone d'étude
supérieur à 1 m	▭ Limites communales
○ Station	
— Endiguement	

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 2,00m à la station du Mans Ysoir et 1,00m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.





Stations de vigilance de le MANS-YSSOIR et le MANS-PONTLIEUE : 2,00 m et 1,00 m



**Légende**

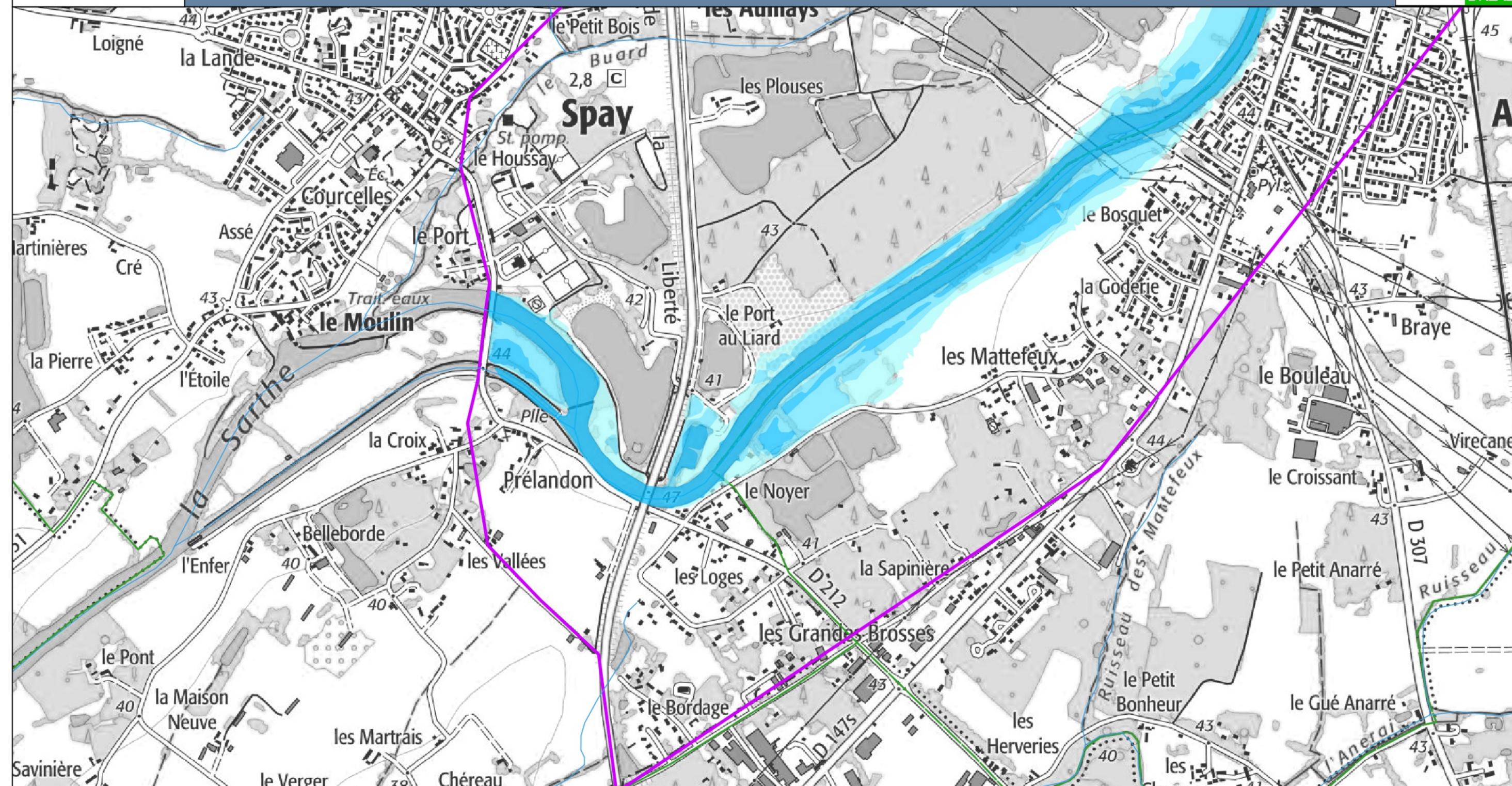
Classes de hauteurs d'eau	— rivières
0 à 0,50 m	▨ Zone protégée par une digue
0,50 à 1 m	▭ Zone d'étude
supérieure à 1 m	▭ Limites communales
○ Station	
— Endiguement	

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 2,00m à la station du Mans Yssoir et 1,00m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



## Stations de vigilance de le MANS-YSSOIR et le MANS-PONTLIEUE : 2,00 m et 1,00 m



## Légende

Classes de hauteurs d'eau	— rivières
0 à 0,50 m	▨ Zone protégée par une digue
0,50 à 1 m	▭ Zone d'étude
supérieur à 1 m	▭ Limites communales
○ Station	
— Endiguement	

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 2,00m à la station du Mans Yssoir et 1,00m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022  
 Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond

